



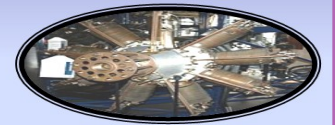
Association CGT de l'Histoire Sociale de la SNECMA 94 rue Jean-Pierre Timbaud PARIS 75011



**Les cahiers CGT de l'Histoire Sociale de la S.N.E.C.M.A.**



**De GNOME & RHÔNE à SAFRAN**



N°35

Octobre 2020

Dans ce numéro :

- Edito Cl. Godart 1—2
- Hommage à Jacques Laloé par Henri Souques 3—4
- Le STO : Le « glaive et le bouclier » par J.Michel Legac 5
- L'avenir des chsct par Thierry Sovy 6-7-8



**La promesse d'un monde nouveau !**

*Edito Cl. Godart*

**Des lendemains qui déchantent**

**L**a crise sanitaire n'est pas encore terminée et déjà les illusions s'effacent ! On aurait pourtant voulu y croire :

**La promesse d'un monde nouveau ?**

Un monde plus juste, plus humain, plus respectueux de l'environnement, moins financier, un rôle plus actif des consommateurs au niveau économique et social et une meilleure approche pour la fin de vie.

Nous rêvions de circuits courts, de relocalisations, de consommations responsables, de la disparition des professions sous payées et d'être enfin reconnus à notre juste valeur.

C'était en Mai, il était question de transformer la peur en espoir, de réanimer notre société,

de redonner du sens au progrès et de se réappropriier le bonheur.

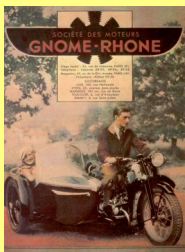
**C'était il y a un siècle !**

Tant de promesses paraissant aujourd'hui hors sol. Ce monde d'après que nous découvrons ne ressemble-t-il pas financièrement au monde d'avant ?

Nous nous y engageons masqués, sans visibilité, ballotés entre des injonctions contradictoires, dans un resserrement des libertés, tétanisés par l'angoisse d'une possible deuxième vague et, plus encore, par la récession qui s'annonce comme un orage très violent.

Adopter une consommation économique et écologique, nous en sommes loin, mais les ventes des hypermarchés comme Leclerc, Lidl..., et par internet comme C Discount, Amazon...s'envolent ainsi que les prix pendant que le segment bio ne fait que frémir.

A en croire que la Covid 19 (qu'avons-nous faits depuis la covid 12 !!) ne soit qu'une parenthèse. Le capitalisme financier et notre cher gouvernement ne sont guère partis pour se remettre en



Site internet :

[www.ahs-snecma](http://www.ahs-snecma)



Mise en page  
Thierry Sovy  
AHS-CGT SNECMA

Directeur de Publication :



ISSN : 2112-2091

cause. Une politique financière destinée principalement aux grands groupes capitalistes toujours en recherche du maximum de profits par an appliquant leurs vieilles méthodes. licenciements, chômage, liquidations judiciaires .... Les salariés, les retraités sont et seront toujours mal menés.

Les dernières déclarations d'Emmanuel Macron ne vont pas du tout dans le sens d'un monde nouveau. Il avait pourtant été le premier à nous le promettre.

Et que voyons-nous au regard de ces quelques mois de galère passés ?

- \* Que la privatisation des autoroutes a permis de distribuer aux actionnaires en 10 ans 27 milliards.
- \* Que le plan CICE de 43 milliards aux entreprises n'a que débouché sur ZERO emplois, comme le plan de stabilité ZERO emplois.

Aujourd'hui le plan de relance Macron-Castex de 100 milliards d'euros des finances publiques va servir à renflouer les caisses des grands groupes et ainsi leur permettre des licenciements comme des rachats d'entreprises .

Pour preuve :

**Camaïeu, Naf Naf, André, Alinéa** sont en redressement judiciaire.

**Renault** annonce la suppression de 15 000 emplois dans le monde dont 4 600 sur 46 000 en France.

**Airbus** envisage la suppression de 15 000 postes dont 5 000 en France.



Selon les sources, entre 4 000 et 9 000 salariés

d'Airbus ont manifesté à Toulouse mercredi

8 juillet 2020 (©Guillaume Laurens / Actu Toulouse)

**Air France** se sépare de 7 600 salariés.

**Safran** : entre 10 000 et 12 000 postes menacés.

1 : **Un accord de changement d'activité** vient d'être signé par toutes les organisations syndicales le 8 juillet 2020. Il prévoit entre autres la mise en place d'un chômage partiel de longue durée avec des réductions du temps de travail allant jusqu'à 40% compensées par l'état. Avec cette compensation ils devraient percevoir près de 90 % de leur salaire net.

2 : Engagement de la Direction pour qu'il n'y ait pas de licenciements économiques dans les 18 mois en contrepartie d'une modération salariale. En 2020 les salaires ne bougeront pas mais la rémunération globale annuelle sera amputée (intéressement, participation .....).

**Vous trouverez cet accord sur le site de l'AHS dans les prochains jours.**

Non ce n'est pas de ce nouveau monde que nous rêvions pour les générations futures.

Claude Godart



Manifestation devant le siège

26 mars 2020



## HOMMAGE A JACQUES

### LALOE !



**J**acques, un adhérent de l'AHS CGT SNECMA nous a quitté le 25 février 2020.

Né le 21 janvier 1930 à Paris (XIII<sup>e</sup> arr.), mort le 25 février 2020 ; tourneur ; dirigeant de l'UJRF, militant communiste ; conseiller municipal (1953-1965) puis maire (1965-1998) d'Ivry-sur-Seine (Seine, Val-de-Marne).

Jacques Laloë vécut son enfance dans le quartier du Petit-Ivry à la limite de Paris. Sa famille paternelle, venue au début du siècle de Bretagne à Paimpont pour chercher du travail en région parisienne, s'y était installée après avoir vécu à Antony (Seine, Hauts-de-Seine) et à Paris.

Il y a quelques années, Jacques nous avait écrit un témoignage sur sa vie d'ouvrier à la Snecma Kellermann en compagnie de son père et de son passage à l'école d'apprentissage pour devenir Tourneur.

Après un rêve d'enfance de devenir diamantaire pour tailler des diamants, il rentre à l'école d'apprentissage du Bd Kellermann. Il souhaite devenir ouvrier et salarié le plus vite possible.

A l'école, après une première année d'ajustage difficile, il passe en 2<sup>ème</sup> année dans la section tourneur-outilleur où il devient expert pour tourner les manivelles. Son CAP est obtenu en 1947 avec mention très bien.

Chez les apprentis, Jacques est déjà un dirigeant dans les luttes, il revendique avec ses copains une meilleure rémunération. Être payé à l'heure était une juste conquête dans une usine nationale. Ils étaient payés 50 centimes de francs et ils réclamaient 1 fr de l'heure. La lutte a payé, les rémunérations ont été augmentées de 25 % avec l'aide de la CGT de la SNECMA dans les négociations. Il fut embauché et rejoignit son père dans les ateliers.

L'année 1947 allait donner un sens à sa vie :

En janvier, Il adhère à l'union des Jeunes Républicaines de France. Le 1<sup>er</sup> mai, il adhère à la CGT et en octobre au Parti Communiste français.

Dans cette période, plusieurs jeunes apprentis, puis salariés de la SNECMA, sont devenus des dirigeants syndicaux et politiques à l'exemple de Maurice Cukierman, Roger Trugnian et Serge Boucheny qui deviendra Député et Sénateur.

A partir de 1947, de grandes attaques se développent contre l'aviation française sous le gouvernement de Ramadier. Avec la CGT, il devient délégué d'atelier et prend part à la défense de l'aéronautique pour empêcher le démantèlement de la Snecma Kellermann. La grève avec occupation est brisée par le gouvernement qui n'hésite pas à utiliser les chars pour défoncer les portes de Kellermann. Plus de 1000 salariés sont licenciés dont Jacques et son père pour avoir défendu l'aéronautique française.

Le 26 avril 1953, il fut le plus jeune candidat de France à être élu conseiller municipal délégué à la jeunesse et aux sports sur la liste de Georges Marrane. En 1954, il devint permanent du Parti communiste dont il était membre du comité fédéral. En 1956, il fut arrêté quelques heures pour avoir organisé un rassemblement pour la Paix devant les usines Schneider d'Ivry. Il accéda au secrétariat de l'Union des jeunes communistes de France, fonction qu'il exerça jusqu'en 1962. Réélu conseiller municipal en 1959, il fut désigné second adjoint. En 1962, il accéda au secréta-

riat de la Fédération Seine-Sud puis au secrétariat de la section d'Ivry.

Le 21 mai 1965, tandis que la municipalité d'Ivry célébrait son quarantième anniversaire, Jacques Laloë succéda à Georges Marrane, maire d'Ivry depuis 1925. Conseiller général de 1967 à 1973, élu président de l'Office d'HLM de la commune en 1977, Jacques Laloë conserva son siège de maire après les élections de 1971, 1977, 1983, 1989 et 1995. Sous sa conduite, Ivry rentra dans l'ère de la modernité et se transforma grâce à une immense rénovation urbaine.

Passionné de pêche, Jacques Laloë reçut la Médaille du ministère de l'Environnement pour son action en faveur de la défense de l'eau, de la faune et de la flore aquatique. Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur le 12 avril 1998.

Père de deux enfants, Jacques Laloë avait épousé, en 1954, Simone Diot dont le père, René Diot, avait été fusillé le 7 juillet 1942 à la prison de la Santé. Il se remaria le 14 février 2002 avec Solange Giard.



**U**n soir de l'hiver dernier, au cours d'une tournée en zapette sur les chaînes de télé d'infos en continu, je suis tombé sur un débat avec le fameux Zemmour. Il reprenait un air bien connu, dont la musique et les paroles avaient été écrites par le maréchal Pétain.

La citation est relevée dans le célèbre livre de l'historien américain Robert Paxton « La France de Vichy », paru en 1973 au Seuil, *page 55*.

La veille de la fuite de Pétain, pour Sigmarin-gen en Allemagne, les allemands l'avait autorisé à une allocution d'aurevoir à la radio. C'est dans ce discours que Pétain avait employé la formule :

**« Si je n'ai pas pu être votre épée, j'ai essayé d'être votre bouclier ».**

Ce qui par la suite, deviendra un des axes de défense des collabos de tous poils, et de leurs héritiers spirituels...tel que Zemmour aujourd'hui.

Car, dans ce débat télé évoqué plus haut, Zemmour expliquait froidement que sans Pétain cela aurait été pire. Car la France, aurait eu un « administrateur » nommé par le Reich...

Alors, regardons quelques résultats bien significatifs, là encore à partir du livre de Robert Paxton :

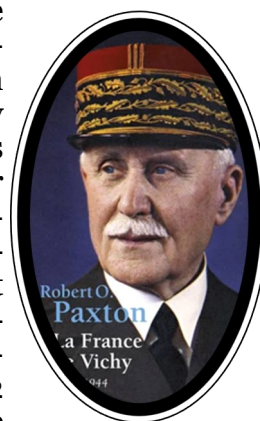
La France, parmi les pays occupés, aura été le premier fournisseur de denrées alimentaires pour l'Allemagne. ( Du coup les français vivront avec les tickets de rationnement jusqu'en 1948 ). *Page 335*.

La France aura versé 20 millions de marks par jour en « frais d'occupation », soit l'équivalent de 58 % du PIB annuel de 1940 à 1944 . *Page 61*.



Dans le cadre du Service du Travail Obligatoire, la France aura été le troisième fournisseur de travailleurs forcés, après la Russie et la Pologne . Et surtout la France aura été le premier fournisseur en travailleurs qualifiés. (Voir le livre de l'historien Raphael Spina, « Histoire du STO » ) *Page 501*.

Ne serait-ce qu'avec ces trois faits majeurs, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y avait de sacrés trous dans la raquette du bouclier pétainiste. Et pour en revenir au STO, sous la contrainte du gouvernement pétainiste 700.000 travailleurs forcés seront livrés au Reich entre 1942 et 1944 . Alors, qu'entre



1941 et 1942 il n'y avait eu que 19.000 partants dans le cadre de l'appel à « la relève » (Voir le livre de Robert Paxton, *page 341*).

Quant au bouclier du maréchal à Kellermann et Gennevilliers :

Il n'y aura eu que 8 volontaires à Kellermann pour partir en Allemagne (voir le livre de l'historien Raphael Spina *Page 185*). Mais avec la loi pétainiste du STO, 767 travailleurs forcés auront été livrés à l'occupant. (Voir le livre de notre AHS-SNECMA « Parcours de 67 salariés » *Page 47*).

A Gennevilliers, le « bouclier » pétainiste aura livré 339 travailleurs forcés à l'occupant. (Voir le livre de notre AHS - SNECMA « Parcours de 67 salariés » *Page 47*).



Départ de volontaires (Forcés)



Rationnement

## Que vont devenir les chsct pour les générations à venir ? *Par Thierry Sovy*

Il est parfois important de rappeler d'où nous venons et comment nous évoluons !

C'est la même chose avec nos institutions. Elles n'ont pas été mises en place par un coup de baguette magique mais bien par les actions et luttes de toutes corporations.

Dans la période que nous vivons actuellement, il est important de démontrer le rôle qu'ont joué les CHSCT et de s'interroger sur leur avenir.

Si nous nous référons aux manuels de droit du travail et aux facultés, ils seraient nés en 1947 au sortir de la guerre et réformés en 1982 par les lois Auroux .

S'il est vrai que la loi « Auroux » a apporté au code du travail beaucoup de modifications très importantes concernant les risques professionnels dans les entreprises le 23 décembre 1982, elle a permis le regroupement de deux institutions, le CHS créé en 1947 pour les établissements de plus de 50 salariés pour lesquelles ceux-ci ont lutté plus d'une centaine d'années. Leurs revendications portaient sur tout ce qui touchait l'hygiène, la santé et la sécurité des salariés ainsi que le fonctionnement, les missions et les attributions.

Dans la réalité des faits il aura fallu beaucoup plus de temps pour que les comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail prennent toute leur place dans les entreprises.

Ce sont dans les mines qu'apparaissent les premiers « CHS » appelés alors comité de sécurité « CS » et mis en place en 1890. Un ouvrier mineur Pierre SIMON avait préconisé certaines recommandations concernant la sécurité des ouvriers mineurs. Si ces recommandations avaient été suivies par les exploitants des mines de Courrières cela aurait permis d'éviter la catastrophe qui a coûté la vie de 1099 ouvriers mineurs.

Les premières instances préfigurant les CHSCT sont mises en place en

1890 mais seulement dans les mines. Les **comités d'hygiène et de sécurité (CHS)** apparaissent en 1926 dans l'industrie des métaux. L'Organisation internationale du travail préconise l'organisation dans les entreprises de comités de sécurité CS à l'image de ce que font les américains en matière de prévention des AT.



Catastrophe de Courrières

10 mars 1906

Boulin inspecteur divisionnaire du travail du Nord et retraité, dirigeant de l'association (AS) des industriels du Nord déclare devant une assemblée de



Patrons de Lille « qu'il y avait trop d'accidents du travail et qu'il fallait les prévenir ». Dans chaque entreprise il fallait nommer un Ingénieur de sécurité qui se chargerait de désigner un comité de sécurité. A l'époque, il ny avait que des comités patronaux présidés et composés par les directeurs d'usine.

L'UIMM lance en janvier 1928 officiellement les CS patronaux dans toutes les entreprises du moins ceux qui adhèrent au projet Américain intitulé « les conditions du succès dans la prévention des accidents ».Et pour ce faire trois facteurs clef : la direction (la tête du mouvement), l'ingénieur de sécurité (le bras) et le comité de sécurité dont les membres sont des agents de maîtrise.

Le grand patronat représenté par Lambert—Ribot n'hésite même plus à mettre en exergue que « seule les directions d'entreprise avec les CS ne pourront arriver qu'à ces bons résultats. Avec ces CS composés de techniciens ayant une valeur technique et non une valeur représentative. En fait avec ces ingénieurs, ces techniciens, ces contre-maitres et directeurs il ne s'agira pas de faire de la politique, mais de la technique. Ce seront les organes agissant de la direction ».

Nous savons bien où l'absence de technique peut conduire. Répression, sanctions etc.

Il faudra attendre des années de luttes et d'actions pour qu'enfin des décrets soient pris pour institutionnaliser un partenariat entre chambres patronales et ouvrières. Le patronat y voyant « le fourrier du syndicalisme obligatoire et l'amorce de l'immixtion des syndicats. »

Pour le projet patronal il y a danger **de faire entrer le loup dans la bergerie patronale**. Pour la direction du

travail (IT) il y a danger pour la nation à ne pas faire entrer le chien de berger dans la bergerie patronale.

Au total, on recense à la fin des années 20, moins de 50 CS dont 22 comportent des ouvriers désignés le plus souvent par l'employeur. Le mouvement de création des CS (patronaux ) progressera très lentement jusqu'en 1936, année qui va voir se développer les délégués du personnel à la suite de la grève générale. La naissance des délégués du personnel interrompra - t- elle le développement des CS Patronaux ? Bien sûr, mais la préparation de la grande guerre va modifier beaucoup de choses.

Dans le prochain numéro nous aborderons la suite de ce dossier.

### Suppression des CHSCT



## Bulletin d'adhésion annuel :

Adhésion individuelle: 22 euros

Nom :.....

prénom : .....

Adresse:

Tél : .....

courriel : .....

Adhésion collective: 82 euros mini

Nom de l'organisation (syndicat, collectivités diverses. C.E)

Adresse Tél : .....

courriel : .....

Rédiger le chèque à l'ordre de l'Association CGT de l'histoire sociale de la SNECMA 94, rue Jean-Pierre Timbaud PARIS 75011 (adhérente à l'IHS CGT Métallurgie)

Notre Bureau réuni le 24 septembre à pris la décision de ne pas tenir notre Assemblée générale cette année 2020.

Ceci afin de préserver la santé de tous !

Par contre nous essayons de continuer notre activité jusqu'à la prochaine Assemblée qui, nous l'espérons, pourra se dérouler début 2021 !

Dans l'attente de vous voir nous vous souhaitons de rester en bonne santé et un peu en avance de passer, de bonnes fêtes de fin d'année 2020.

Par ailleurs nous soulignons qu'un grand nombre d'entre vous n'a toujours pas réglé sa cotisation 2020. Il est toujours temps de régler celle-ci (22 €) à l'adresse suivante :

Claude Godart 7 Montfargeau à GENOUILLAC 23 350